

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210930-013

du 30 septembre 2021

n°013

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (32) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (6) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
Béatrice ROUSSENQUE donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Amine MESSAOUDENE donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (1) : Ahmed BEN DJILLALI

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Signature des marchés de travaux pour l'aménagement du quai Alsace Lorraine (bas) et ses abords

Par la convention « Action Cœur de Ville » signée entre l'État, la ville et Grand Châtellerault en juillet 2018, complétée par un avenant le 18 février 2020, la ville de Châtellerault a élaboré un plan d'actions qui s'articule autour de projets urbains abordés de manière transversale et intégrée, visant à rendre opérationnel le projet de redynamisation du centre-ville.

Le projet d'aménagement des bords de Vienne qui y est rattaché représente un véritable enjeu social, en inventant les espaces publics de demain, et en améliorant la qualité de vie des citoyens pour qu'ils se réapproprient le cœur de ville en y apportant partage et convivialité.

La municipalité a aussi pour ambition de créer des boucles de circulation douce autour de la rivière.

En rive gauche, une équipe de maîtrise d'oeuvre a travaillé à l'aménagement d'espaces de détente en bord de rivière pour offrir un cadre bucolique qui manque aujourd'hui au centre ville. Traversé par un cheminement piétonnier et cyclable sécurisé sur le quai Alsace-Lorraine et la Promenade des Acadiens, il opérera, en outre, une véritable liaison entre les deux cœurs de ville de part et d'autre du pont Henri IV. Le raccordement au site de la Manu interviendra à la suite de ce projet avec l'aménagement du quai des Martyrs de la Résistance.

Pour cette opération d'aménagement du quai Alsace Lorraine et de ses abords, une première phase de travaux a été réalisée, sur le quai haut, pour un montant de 252 401,05 HT, ceci afin d'assurer la continuité du trafic routier.

Une deuxième phase doit maintenant être engagée. Elle concerne le quai bas Alsace Lorraine et ses abords.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210930-013

du 30 septembre 2021

n°013

page 2/3

Un marché de travaux intitulé : « Travaux d'aménagement du quai Alsace Lorraine (bas) et ses abords » va être lancé en novembre 2021 sous réserve du diagnostic archéologique, pour un montant total estimatif de 1 231 819,03 HT.

Ce marché est composé de deux lots selon les caractéristiques suivantes :

N° LOT	INTITULE	Montants estimatifs HT	Montants estimatifs TTC
1	VRD	794 881,50 €	953 857,80 €
2	Aménagements paysagers. Mobilier - Jeux	419 748,53 €	503 698,24 €
TOTAL		1 214 630,03	1 457 556,04

VU l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil Municipal peut autoriser le Maire à signer un marché sur la base de l'étendue des besoins à satisfaire et du montant prévisionnel du marché,

VU l'article R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique relatif aux marchés à procédure adaptée,

VU la délibération n°9 du conseil municipal du 20 septembre 2018 relative à la création d'une autorisation de programme et de lancement des marchés d'aménagement des bords de Vienne,

VU la délibération n°12 du conseil municipal du 10 décembre 2019 relative à la modification de la répartition annuelle de l'autorisation de programme,

VU la délibération n° 17 du 2 juillet 2020 autorisant le lancement de l'opération d'aménagement du quai Alsace Lorraine, en rive gauche de la Vienne,

VU la convention « Action cœur de ville » conclue avec l'État, en date du 11 juillet 2018, et son avenant signé le 18 février 2020,

CONSIDÉRANT l'attractivité d'un tel aménagement pour la ville et son bassin de vie comme élément de la redynamisation du cœur de ville,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer des marchés pour l'aménagement du quai Alsace-Lorraine et ses abords,

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le - 4 OCT. 2021

ID : 086-218600666-20210930-CM_20210930_013-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210930-013

du 30 septembre 2021

n°013

page 3/3

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les marchés de travaux afférents à cette opération ainsi que tous les documents relatifs à la mise en oeuvre de cette opération.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOUD



